

9 JUILLET 2020, à 15 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 9 juillet 2020.

Tests de dépistage réalisés	Cas confirmés : 11	Guérisons : 11	Tests négatifs : 1 304	En attente de résultat : 7	Nombre de tests effectués : 1 322
-----------------------------	--------------------	----------------	------------------------	----------------------------	-----------------------------------

**État d'urgence :** L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prolongé de 90 jours le 12 juin 2020.

#### Soins de santé

- Compte tenu d'une hausse anticipée des demandes de dépistage, le centre d'évaluation respiratoire a rouvert ses portes le lundi 6 juillet. Pour en savoir plus : [Yukon.ca/fr/news/8-juillet-2020-le-point-sur-la-covid-19](https://yukon.ca/fr/news/8-juillet-2020-le-point-sur-la-covid-19)
- Les règles de visite de l'Hôpital général de Whitehorse ont été modifiées. Tous les patients hospitalisés ont maintenant le droit de recevoir la visite d'une personne désignée.
- Il est maintenant possible de rendre visite aux résidents de centres de soins prolongés, à l'extérieur seulement.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, des services en ligne [de santé mentale](#) et de [soutien social](#) sont mis à la disposition des populations vulnérables.

#### Déplacements et frontières

- À compter du 1<sup>er</sup> juillet, les résidents de la Colombie-Britannique et du Yukon seront autorisés à faire des allers-retours entre les deux régions sans avoir à s'isoler pendant 14 jours. Les résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont eux aussi autorisés à entrer au Yukon.
- Les frontières sont également ouvertes à tous les voyageurs canadiens qui devront toutefois d'isoler à Whitehorse pendant 14 jours.
- Les rassemblements de plus de 50 personnes sont autorisés et les restaurants peuvent reprendre leurs activités normalement. Dans les deux cas, les mesures de distance physique doivent être respectées.
- À compter du 1<sup>er</sup> juillet, le port du masque est obligatoire dans les aéroports du Yukon.
- Le gouvernement canadien exige désormais que soit vérifiée la température de tous les passagers à destination ou en provenance du Canada.
- Le Canada et les États-Unis se sont entendus pour prolonger les mesures mises en place à la frontière jusqu'au 21 juillet. La frontière Canada-É.-U. demeure donc fermée à tous les déplacements non essentiels
- Les terrains de camping territoriaux sont ouverts, mais font l'objet de certaines restrictions : [Yukon.ca/fr/outdoor-recreation-and-wildlife/camping/plan-camping-or-day-trip](https://yukon.ca/fr/outdoor-recreation-and-wildlife/camping/plan-camping-or-day-trip).
- Toute personne entrant au Yukon devra s'inscrire auprès d'un agent de contrôle ou un agent des services frontaliers et remplir une déclaration du voyageur sur laquelle figureront notamment sa destination et ses coordonnées.

#### Entreprises et aides financières

- Les Centre d'information touristique ont ouvert leurs portes le 1<sup>er</sup> juillet.
- Les gouvernements du Yukon et du Canada ont pris des mesures pour venir en aide aux travailleurs et aux entreprises. Rendez-vous sur [Yukon.ca/fr/covid-19-support-yukoners](https://yukon.ca/fr/covid-19-support-yukoners) pour en savoir plus.
- Les lignes directrices pour la prestation de services vitaux et essentiels ont été mises à jour, pour en savoir plus : [Yukon.ca/fr/news/5-juin-2020-le-point-sur-la-covid-19](https://yukon.ca/fr/news/5-juin-2020-le-point-sur-la-covid-19).
- Les locataires résidentiels qui font l'objet d'une mesure de protection de la santé après le 25 juin, ou ceux qui ne peuvent pas respecter les conditions de leur convention de location parce qu'ils font l'objet de mesures de protection de la santé en raison de la COVID-19, ne peuvent être expulsés.

#### Application de la loi

- Le gouvernement a présenté la version provisoire du plan opérationnel et d'apprentissage des écoles pour l'année scolaire 2020-2021. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/en/news/update-planning-2020-21-school-year>
- Informations sur les frontières et l'application de la loi ou pour signaler les infractions à la Loi sur les mesures d'urgence, envoyez un courriel à [covid19enforcement@gov.yk.ca](mailto:covid19enforcement@gov.yk.ca) ou téléphonez au 1-877-374-0425.